



**À l'attention des citoyen.ne.s sonégien.ne.s
résidant dans la zone de dérogation**

Objet : Mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets au sein de votre Ville

Madame, Monsieur,
Chère Sonégienne, Cher Sonégien,

Comme nous vous l'avons déjà annoncé dans un précédent courrier, l'intercommunale Hygea, en collaboration avec la Ville de Soignies, mettra en place **dès le 22 avril prochain** un système de **collecte des déchets plus respectueux de l'environnement**.

Pour rappel, le **jeudi** restera le jour de collecte hebdomadaire à Soignies et dans les villages. Par contre, l'entité sera scindée en 2 zones distinctes. Les dates de collecte des différentes matières sont fixées en fonction de celles-ci.

En plus de ces 2 zones, une zone de dérogation a été définie en raison de la configuration particulière des lieux et de la densité d'habitat. Elle concerne uniquement la collecte des papiers-cartons.

En pratique :

Zone 1 : 7060 Soignies et 7060 Horrues

Zone 2 : 7061 Casteau et Thieusies, 7062 Naast, 7063 Neufvilles et Chaussée –Notre-Dame-Louvignies

Zone de dérogation pour les papiers-cartons : Centre-Ville et une partie du quartier dit « des Carrières »

Pour connaître vos dates de collectes, référez-vous au calendrier de collecte reçu dans votre premier courrier. Vous pouvez également le télécharger sur www.hygea.be et www.soignies.be.

1. La collecte des papiers-cartons en zone dérogatoire :

Comme nous l'avons précisé dans notre premier courrier, **votre habitation se situe dans la zone de dérogation**. Dans cette zone, la densité d'habitat est telle que les espaces de stockage sont réduits voire inexistant. De plus, les trottoirs sont étroits et fréquentés, ce qui n'est pas compatible avec une présentation des papiers-cartons dans des conteneurs placés en voirie.

Au sein de votre zone, **vous devrez continuer** à présenter vos papiers-cartons en vrac toutes les 2 semaines.

Attention, cette particularité ne vaut que pour les papiers-cartons. Les autres déchets devront être présentés aux mêmes dates et de la même manière que dans la zone 1.

Afin de connaître les détails de la zone de dérogation et l'ensemble des rues concernées, nous vous invitons à consulter les sites d'Hygea www.hygea.be et de la Ville de Soignies www.soignies.be.

2. Les points d'apport volontaire :

Ces conteneurs semi-enterrés équipés d'un tiroir d'une contenance de 25 litres peuvent accueillir vos déchets résiduels qui ne doivent pas être placés dans un sac payant estampillé Hygea. Afin de pouvoir utiliser les PAV, vous devez acheter au préalable un badge d'ouverture au prix de 10,80 €. Ce badge vous donne droit à 20 ouvertures (0.54€ / ouverture). Ce prix de 0.54 € est identique à celui d'un sac moka de 25 litres. Votre badge peut se recharger sur www.hygea.be (onglet « Points d'apport volontaire - Soignies »).

Ces badges seront en vente dès le 26 avril 2021 à l'Administration communale de Soignies ainsi que dans les commerces de proximité. Vous trouverez la liste de ces commerces sur le site internet de la Ville de Soignies.

14 points d'apport volontaire (PAV) pour les déchets résiduels, accessibles 7 jours/7 de 7h à 22h, seront installés dans le courant du mois d'avril. Vous retrouverez toutes les adresses prochainement sur les sites www.hygea.be et www.soignies.be.

3. La vente de sacs :

Les nouveaux sacs (verts et moka) sont d'ores et déjà en vente dans les commerces locaux.

4. La période de transition/d'adaptation :

A votre demande, une période de transition, qui concerne uniquement la collecte de sacs moka, est programmée **du 22 avril jusqu'au 30 juin 2021**. Cette période permettra de vous familiariser avec ce nouveau mode de collecte mais également d'écouler vos derniers sacs blancs. **À partir 1er juillet 2021, les sacs blancs ne seront plus collectés**. Seuls les nouveaux sacs verts et moka, tous deux estampillés Hygea, seront acceptés.

Attention, que vos sacs soient blancs ou moka, la collecte n'aura lieu qu'une semaine sur deux, conformément au nouveau calendrier de collecte.

5. Les échanges de rouleaux de sacs :

Seuls les rouleaux de sacs blancs entiers (non entamés) pourront être échangés contre les rouleaux de nouveaux sacs (moka). **Un rouleau de sacs blancs = un rouleau de sacs moka.**

Du mardi 06 avril au mercredi 30 juin 2021, des permanences seront organisées pour vous permettre d'échanger vos rouleaux :

- **Tous les matins, du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H00** : à l'accueil de l'Hôtel de Ville – Place Verte, 32 à 7060 SOIGNIES
- **Tous les samedis matins, de 10H à 12H** : à l'accueil de l'Hôtel de Ville
- **Dans chaque village, le mercredi 23 juin 2021 de 14H à 18H** :
 - **Casteau** : Ecole communale – Rue de l'Agace, 5 à 7061 CASTEAU
 - **Thieusies** : Maison de Village – Place de Thieusies, 1 à 7061 THIEUSIES
 - **Neufvilles** : Maison de Village – Route de Montignies, 2 à 7063 NEUFVILLES
 - **Chaussée-Notre-Dame-Louvignies** : Maison de Village – Rue Joseph Quintart, 127 à 7063 CHAUSSEE-NOTRE-DAME-LOUVIGNIES
 - **Horrues** : Maison de Village – Place d'Horrues, 1 à 7060 HORRUES
 - **Naast** : Ecole communale – Rue de la Place, 21-25 à 7062 NAAST

Ces différentes permanences seront organisées dans le respect des mesures sanitaires qui seront en vigueur. Afin de vous informer des éventuelles mesures à respecter pour vous rendre aux sites d'échange, nous vous invitons à consulter le site internet de la Ville www.soignies.be ou à contacter le 067/34.73.10.

6. En résumé, quels changements pour vous, citoyen.ne.s ?

À partir du **jeudi 22 avril 2021**, un nouveau système de collecte en porte-à-porte sera mis en place pour l'ensemble des citoyens (particuliers, seconds résidents, petits commerces, etc.) de Soignies et ses villages.

Comment ?	Quoi ?	Quand ?	Détails
	Déchets organiques <i>(déchets de cuisine, petits déchets de jardin, mouchoirs, serviettes en papier, ...)</i>	Chaque semaine	Un sac vert de 20L (0,35€ / sac)
	PMC <i>(emballages en plastique, emballages métalliques, cartons à boisson, pots de yaourt, barquettes et raviers en plastique, sacs et films en plastique, etc.)</i>	Toutes les 2 semaines selon la zone concernée	Un nouveau sac bleu de 60L (0,13€ / sac) Il permettra de recycler davantage de déchets en plastique
	Papiers et cartons En vrac	Toutes les 2 semaines	Déposez-les bien ficelés ou dans une caisse en carton bien fermée
	Déchets résiduels <i>(autres déchets : déchets non-collectés sélectivement)</i>	Toutes les 2 semaines selon la zone concernée	Un sac moka de 25 L (0,54€/sac) ou 50 L (1€/sac)
	Points d'apport volontaire (PAV) (Déchets résiduels)	Accessibles 7j/7 de 7H00 à 22H00	14 PAV (conteneurs collectifs ouvrables au moyen d'un badge électronique) répartis sur l'entité (0,54€/ouverture)

En résumé

A partir du 22 avril	Début du nouveau schéma de collecte
Du 22 avril au 17 juin inclus	Période de transition pour la zone 1- sacs blancs tolérés
Du 29 avril au 24 juin inclus	Période de transition pour la zone 2- sacs blancs tolérés
Du 06 avril au 30 juin	Echange de rouleaux de sacs blancs non entamés
A partir du 1^{er} juillet	Seuls les sacs verts et moka seront acceptés

Vous avez des questions, des doutes... ?

Nous sommes à votre écoute ! N'hésitez pas à consulter les sites www.hygea.be et www.soignies.be ou à contacter le **0800/11799 (n° gratuit)** pour obtenir toutes les informations utiles relatives au nouveau système de collecte.

Vous pouvez aussi être informé.e.s des dernières actualités via les pages **Facebook d'Hygea et de la Ville de Soignies**.

Nous vous souhaitons dès à présent un bon tri. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre participation active à la nouvelle collecte des déchets et nous vous prions de croire Madame, Monsieur, Chère Sonégienne, Cher Sonégien, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jacques De Moortel
Directeur Général
d'Hygea

Jean-Marc Dupont
Président d'Hygea

Olivier Maillet
Directeur Général
de la Ville de Soignies

Fabienne Winckel
Bourgmestre de la
Ville de Soignies